



COMPTE-RENDU **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2020** **EN TELECONFERENCE**

L'an deux mil vingt, le neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni par téléconférence, sous la présidence de Madame Evelyne MARCHAL, Maire.

Etaient présents : Philippe BERRE, Isabelle BERTHET LEPROVOST, Frédéric DOUBROFF, Jean Christophe GENTIL, Catherine LASRY-BELIN, Jean Yves LEFEVRE, Jean Louis LEPEIGNEUX, Evelyne MARCHAL, Patrice MICHON, et Bernard VIGNAUX,

Formant la majorité des membres en exercice,

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur Jean Christophe GENTIL a été élu secrétaire.

2. Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, modalités de scrutin relatives au fonctionnement du conseil municipal en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la situation sanitaire actuelle et le retour de confinement ;

Considérant que les mesures instaurées par la loi et les ordonnances précitées étaient limitées dans le temps;

Considérant que dans l'attente de nouvelles mesures et afin de sécuriser au maximum les réunions d'un point de vue sanitaire, il y a lieu de tenir les réunions de conseil municipal dans les mêmes conditions et notamment par visioconférence ou à défaut audioconférence ;

Considérant la convocation envoyée par mail le 03 novembre 2020 précisant la tenue de la réunion du conseil municipal, par téléconférence, le 09 novembre 2020 à 18 heures,

Considérant que dans le cadre de la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des communes afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, le conseil municipal doit déterminer et valider les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, les modalités de scrutin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Modalités d'identification des participants à la séance :

Le logiciel utilisé par la commune, à savoir « GoToMeeting » enregistre les données suivantes : date et heure de la réunion, durée de la réunion, nombre de participants, ID réunion ainsi que le détail



par participants (identité, adresse mail, heure d'arrivée, heure de départ, durée de la session en minutes). L'appel de chacun des participants sera effectué en début de séance par le maire.

- Modalités d'enregistrement des débats :

Le logiciel utilisé par la commune, à savoir « GoToMeeting » permet également l'enregistrement de la séance.

- Modalités de conservation des débats, des échanges au cours de la réunion :

Le fichier généré par l'enregistrement précité sera stocké sur un espace dédié sur le serveur de la commune et consultable uniquement par le secrétariat de mairie et, le cas échéant, celle de l'informatique en cas de problème technique.

- Modalités de scrutin pour les prises de délibérations :

Pour les votes des délibérations inscrites à l'ordre du jour, l'ordonnance précise que ceux-ci ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote à bulletin secret, le président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée.

Au vu de ce qui précède, le scrutin public sera organisé par appel nominal, et pourra s'effectuer également par scrutin électronique, si les conditions garantissant sa sincérité sont assurées.

PREND acte que :

-En cas de partage des voix lors d'un scrutin public, la voix du Maire est prépondérante,

-En cas d'adoption d'une demande de vote à bulletin secret, le maire reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée,

-Pour chacune des séances concernées par ces mesures, une convocation sur laquelle sera précisée « téléconférence » sera adressée, à chacun des membres du conseil municipal, par mail. Celui-ci mentionnera la date, l'heure de début et la durée totale retenue pour la téléconférence et précisera le lien à suivre pour effectuer la connexion par ordinateur, tablette ou smartphone, pour participer à distance à la réunion

DONNE tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

3. Questions diverses

Elections municipales partielles : Madame le Maire informe que les élections initialement prévues les 6 et 13 décembre sont reportées à une date ultérieure. Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, le Préfet ne peut pas encore arrêter de date.

Cérémonie du 11 novembre : Madame le Maire informe que celle-ci commencera à 10h. Compte-tenu de la situation sanitaire, le nombre de personnes est limité à 10.

Acteurs économiques : Madame Lasry informe avoir avancée sur la liste des entreprises sur la commune. Un courrier leur sera adressé si elles souhaitent être répertoriées sur le site internet de la mairie.

Travaux RD 80 : Monsieur Gentil informe le conseil de la tenue d'une réunion de la commission d'appel d'offres le mardi 10 novembre pour l'attribution du marché. Les travaux devraient commencer début décembre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 18h15.



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Philippe BERRE Présent	Isabelle BERTHET LE PROVOST Présente	Frédéric DOUBROFF Présent
Jean Christophe GENTIL Présent	Catherine LASRY-BELIN Présente	Jean-Yves LEFEVRE Présent
Jean-Louis LEPEIGNEUX Présent	Evelyne MARCHAL Présente	Patrice MICHON Présent
Bernard VIGNAUX Présent		